

<http://www.crifrance.com/actu-islamophobie/article/relaxe-totale-pour-avoir-denonce-des-violences-policiers-commises-a-diaz>



Relaxe totale pour avoir dénoncé des violences policières commises à DIAZ Perpignan



- Actu islamophobie -
Date de mise en ligne : mercredi 24 avril 2019

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits réservés

Le tribunal de Perpignan m'a relaxé des poursuites entamées par le secrétaire Frank Rovira du syndicat policier alliance Police Nationale 66 et la Direction Départementale de la Sécurité Publique 66 pour avoir diffusé une vidéo montrant une violence policière au quartier de Diaz à Perpignan.

Les motifs des poursuites sont publication, montage vidéo sans y faire référence et non consentement des images des policiers.

Le tribunal réaffirme le droit de filmer les interventions de policiers dans l'espace public et le droit de les diffuser et il n'est pas obligatoire de mentionner montage vidéo sur une vidéo ou il apparaît clairement que c'est un montage.

Récapitulatif de cette violence policière à Perpignan !

"J'ai été sollicité comme représentant de la *Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie* par des habitants du quartier de Diaz à Perpignan mi-avril 2017 car ils ont fait face à une violence policière.

Les habitants ont filmé l'interpellation d'une jeune femme attrapée par les cheveux par les agents de Police. Vous avez bien lu, on l'a arrêtée en l'attrapant par les cheveux et comme on peut voir sur la vidéo, ils l'ont fait monter dans la voiture de police en la tenant par les cheveux.

L'arrestation a été filmée par les habitants eux-mêmes. En tant qu'association, nous l'avons publiée sur notre chaîne Youtube accompagnée d'un texte et de précisions sur les circonstances de cette violence policière.

Aujourd'hui, je suis poursuivi personnellement pour ne pas avoir mentionné qu'il s'agissait d'un "montage vidéo".

De plus, les policiers ne sont pas contents d'apparaître sur cette vidéo. Nous comprenons que leur mécontentement résulte du fait qu'ils ont été filmés alors qu'ils ne respectaient pas le code de déontologie. En effet, interpellé une jeune femme par les cheveux est de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

Après quatre convocations, dont la première qui a été faite par l'antenne de la SRPJ de Montpellier (qui s'occupe du grand banditisme) à Perpignan, j'ai reçu une convocation à la Maison de Droit devant le procureur délégué. Celui-ci voulait me faire signer un aveu de culpabilité et payer 500 euros d'amende dans les 6 mois. J'ai bien évidemment refusé. Aujourd'hui, deux officiers de la Police Judiciaire sont venus à mon domicile pour me notifier la date de mon procès au Tribunal Correctionnel de Perpignan le 12 décembre 2018 à 14h.

Nous appelons d'ores et déjà à un large soutien des associations car c'est clairement une attaque envers les militants de ce pays qui est faite à travers mon procès.

Cela perpétue et poursuit une campagne qui vise à la criminalisation des militants. Je suis donc poursuivi pour avoir, en tant que responsable associatif, répondu à la demande des citoyens du quartier de Diaz et fait un reportage des vidéos qu'ils ont filmées en Avril 2017. La jeune femme qui a été traînée par les cheveux a voulu porter plainte ainsi que le mineur accompagnée de sa mère, mais les policiers que nous avons vus au commissariat nous ont répondu : "on ne prend pas les plaintes contre nos collègues".

La jeune femme est accusée des "classiques" outrages à agents et rébellion

Je dois passer en jugement le 02 Avril 2019 à 14h pour ne pas avoir mentionné "montage vidéo" mais vous constaterez que les policiers qui ont eu un comportement contraire à la déontologie n'ont pas intéressé le service du procureur de Perpignan.

Voici la vidéo, à vous de juger du respect de la déontologie policière des agents que l'on voit sur les images : 19 Avril 2017 Perpignan à diaz violences policières jeune femme interpellée par les cheveux et traînée jusqu'à une voiture de Police. Cette vidéo est un reportage relevant de la liberté d'expression car nous démontrons une réalité qui devrait ouvrir un débat !"

CRI Perpignan